

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en  
sciences pharmaceutiques

- Université de Rouen

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement (BISE)

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Réparti sur 3 années, le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond au grade de licence et sanctionne le 1<sup>er</sup> cycle d'études (180 european credit transfer system (ECTS)). Le concours de 1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé organisé à la faculté de médecine /pharmacie de Rouen comporte également depuis 2014 une antenne au Havre où les cours magistraux (CM) sont accessibles en audio et vidéo-transmission. Les 6 semestres de formation du DFG ont pour but de donner aux étudiants les connaissances de base en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et/ou sciences du médicament. La Première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS), comprend un tronc commun (7 unités d'enseignements (UE) dispensées sous forme de CM et d'enseignements dirigés (ED)) et une UE spécifique de chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des 4 concours. Ils peuvent également présenter le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'école de masso-kinésithérapie de Rouen compte tenu d'un programme commun avec les filières médecine, odontologie et maïeutique. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des passerelles pédagogiques existent vers les 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> années des licences *Sciences, technologie, santé* mention *Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE)*, mention *Mécanique, physique, matériaux (MPM)*, mention *Chimie* et mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années spécifiques de chacune des filières confortent les acquis de la 1<sup>ère</sup> année avec pour objectif la préparation aux divers métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours.

L'enseignement en pharmacie permet une orientation selon 3 domaines : officine et pharmacies à usage intérieur, biologie médicale ou industrie et recherche. Par ailleurs, pour compléter et illustrer les enseignements théoriques, sont introduits dès la 2<sup>ème</sup> année d'études des UE d'initiation à la recherche, des enseignements pratiques et des stages.

## Evaluation de la PACES

### Synthèse de l'évaluation

L'ensemble des documents fournis décrit de façon générale l'organisation de la PACES avec la nature des enseignements dispensés et des examens en rapport, les modalités de correction des épreuves, la composition du jury et les conditions d'admission et de réorientation. Ainsi le cadre de réorientation des étudiants « reçus-collés » (moyenne supérieure ou égale à 10/20) tenant compte de leur rang de classement est bien codifié. Ces éléments qui sont globalement identiques dans toutes les UFR (unité de formation et de recherche) de médecine/pharmacie de France ne font pas apparaître de caractéristiques propres à l'UFR de Rouen si ce n'est l'aide interne à la préparation des concours qui paraît bien organisée. C'est ainsi qu'il manque un nombre significatif d'informations spécifiques qui aurait peut-être permis de mettre en valeur certains aspects de la formation.

Font ainsi défaut, entre autres, des renseignements précis relatifs à la façon dont les étudiants sont informés sur les modalités pédagogiques de la PACES, sur l'aide à la préparation du concours et le rôle du tutorat dans le soutien aux étudiants en difficulté (prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon). N'apparaissent pas non plus le nombre de « reçus-collés » au concours, les résultats des étudiants inscrits dans plusieurs filières, les résultats selon l'origine des étudiants. Le nombre d'étudiants présentant le concours dans chaque filière n'est également pas mentionné.

La formation proposée est de toute évidence bien structurée et de qualité, mais elle n'est pas mise en valeur par le dossier superficiel et lacunaire déposé auprès du HCERES. De plus, le nombre important d'informations non disponibles dans le dossier est à mettre en relation avec l'absence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation de la

formation. Ce manque de pilotage explique également qu'aucune évaluation des enseignements par les étudiants n'ait encore été mise en place.

Points forts :

- Organisation globale de la 1<sup>ère</sup> année présentée clairement.
- Important potentiel enseignant universitaire et hospitalo-universitaire.
- Mise en place d'une antenne au Havre pour faciliter l'accès des étudiants de Haute-Normandie à leurs études de PACES.

Points faibles :

- Absence de dossier structuré fournissant les renseignements nécessaires à l'évaluation des dispositifs mis en place en PACES.
- Absence de renseignements sur les résultats de chaque filière et sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de conseil de perfectionnement, d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de dispositifs pour la réorientation en fin de 1<sup>er</sup> semestre du concours.
- Modalités d'enseignement peu diversifiées faisant appel presque uniquement aux cours magistraux.

Conclusions :

Aucun document en vue de l'évaluation par le HCERES n'a été véritablement rédigé. Les informations disponibles proviennent pour la plupart d'un livret pédagogique listant les UE et d'un document général validé par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) fixant les modalités de fonctionnement de la PACES. Si la mutualisation complète des UE spécifiques de médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie est une démarche qui paraît favorable aux étudiants, l'intérêt réel d'un tel dispositif reste à démontrer et demande dès lors à être analysé. Les possibilités de réorientations en cas d'échec au concours d'entrée de la PACES sont par ailleurs bien décrites, lesquelles sont globalement similaires dans l'ensemble des UFR de médecine/pharmacie françaises. Les conditions de réinscriptions ultérieures sont très clairement définies dans les modalités de fonctionnement de la PACES. Néanmoins, la possibilité offerte aux étudiants ayant tenté deux fois le concours, d'intégrer une 3<sup>ème</sup> année de licence est surprenante et devrait faire l'objet d'une analyse quant à sa pertinence. A signaler que l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) mériterait d'être mieux exploitée dès la PACES.

L'absence de nombreux renseignements sur plusieurs items ne permet pas de faire une évaluation correcte de la formation. Ces insuffisances sont liées à l'évidence à la non-existence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation. Ces éléments capitaux de pilotage devraient être mis en place au plus vite.

## Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	Concernant l'information des étudiants sur les modalités pédagogiques de la PACES, une journée introductive est prévue. Par ailleurs un document validé par la CFVU et un livret pédagogique sur l'organisation de la 1 <sup>ère</sup> année d'études (programme des différentes UE, modalités d'admission en 2 <sup>ème</sup> année de licence, équivalences entre UE, passerelle vers les instituts de formation en soins infirmiers) sont disponibles. Ce document doit être connu des étudiants, mais les moyens pour qu'ils y accèdent ne sont pas précisés. Il apparaît que le choix entre les filières, médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique est possible ainsi que l'inscription conjointe au concours de masso-kinésithérapie. Toutefois, il est impossible de savoir si les étudiants sont informés sur le numerus clausus détaillé de chaque filière, sur les taux de réussite, ainsi que sur les éventuelles conditions d'accueil d'étudiants salariés ou en situation de handicap. Or, ces informations sont d'une importance majeure pour que les étudiants finalisent leur choix d'orientation.

<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>Les enseignements sont dispensés majoritairement sous forme de CM (les TICE sont peu intégrées en 1<sup>ère</sup> année), lesquels sont accessibles en audio et vidéo-transmission. La répartition des étudiants en ED n'est pas précisée. Le fonctionnement de l'antenne PACES à l'Université du Havre est bien détaillé (inscription administrative à l'Université de Rouen, CM, ED et tutorat à l'Université du Havre). L'organisation des enseignements est semestrielle avec un nombre équilibré d'ECTS sur les 2 semestres mais avec un volume horaire global assez élevé. Ainsi les enseignements pour la seule filière pharmacie comptabilisent 476 heures (485 heures pour les autres filières). Le volume horaire d'enseignements pour l'étudiant souhaitant présenter les 4 concours, s'élève à 539 heures compte tenu de la mutualisation des UE spécifiques interfilières qui est très importante (100 % entre médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie soit 67 heures, mais seulement 6 % soit 4 heures entre la pharmacie et les autres filières).</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>L'organisation du concours est clairement définie et décrite dans un document approuvé par la CFVU qui expose la nature des épreuves pour chaque UE, les modalités de fonctionnement de la PACES, la composition du jury, les conditions d'admission, les modalités pratiques et le déroulement de la correction des épreuves. Les étudiants de Rouen et du Havre concourent sur un site commun choisi par la faculté de médecine et de pharmacie de Rouen. Les épreuves des différentes UE sont organisées sous forme de questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'UE <i>Santé, société, humanité</i> qui pourra comporter une ou plusieurs questions rédactionnelles. Celles-ci sont corrigées par deux correcteurs mais il n'y a aucune indication sur la procédure à suivre en cas de note divergente. Le champ des questions susceptibles d'être posées par les enseignants à l'épreuve du concours est élargi en dehors du programme lui-même sans qu'il soit fait référence à quelque limite dans ce champ de questionnement, ni de la manière dont les étudiants sont informés de cette possibilité. Calquée sur le volume horaire des enseignements, la durée des épreuves est satisfaisante avec des coefficients spécifiques pour chacune d'entre elles selon les filières.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Aucune information précise n'est fournie sur l'aide à la préparation du concours pas plus que sur la prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon. Le dispositif d'aide comprend cependant des concours blancs et un tutorat. Néanmoins les conditions d'accès à ce tutorat, son organisation et son évaluation ne sont pas explicitées.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Les possibilités de réorientations en cas d'échec au concours d'entrée de la PACES sont classiques. Ainsi, les étudiants « reçus-collés » du concours ou dont le rang de classement est inférieur ou égal à 1,5 fois le numerus clausus cumulé des différentes filières, peuvent intégrer directement une 2<sup>ème</sup> année de licence (<i>Sciences, technologies, santé</i> ou <i>Sciences des activités physiques et sportives</i>). L'accès direct en 3<sup>ème</sup> année de licence <i>Sciences, technologie, santé</i> mention <i>Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement</i>, est possible pour les étudiants ayant tenté par 2 fois le concours et ayant le même type de résultat que précédemment décrit ; un jury sélectionne les 30 meilleurs candidats pouvant bénéficier de cette disposition. Cependant ce dispositif peu courant, permettant un accès direct des étudiants en 3<sup>ème</sup> année de licence, mériterait d'être évalué afin d'être totalement validé.</p> <p>Par ailleurs les « reçus-collés » de la PACES sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'entrée dans les Instituts de formation en soins infirmiers, ne devant présenter que les épreuves orales.</p> <p>Toutefois rien ne précise comment les étudiants sont accompagnés dans leur réorientation, faisant craindre l'absence de procédure structurée. Par ailleurs, il n'y a pas de réorientation possible en fin de 1<sup>er</sup> semestre, les résultats partiels du concours n'étant proclamés que fin janvier.</p>

6- Réinscriptions ultérieures	Les conditions de réinscriptions ultérieures sont très clairement définies dans les modalités de fonctionnement de la PACES. Tout étudiant est autorisé à redoubler si son rang de classement, identifié à partir du classement général sans coefficient, le place en-deçà de 2,5 à 3 fois le <i>numerus clausus</i> cumulé des 4 filières. Il peut être autorisé à se réinscrire ultérieurement en PACES, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence. Après demande écrite et entretien, un triplement peut être autorisé par le président de l'université.
<b>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</b>	
7- Effectifs et résultats	Après une baisse en 2011-2012, le nombre d'étudiants inscrits en PACES est assez stable depuis 3 ans et voisin de 1600. Environ 10 à 15 % des inscrits administratifs ne participent pas au concours : cette différence n'a pas été analysée. Le taux de réussite au concours est compris entre 26 et 33 % depuis 2010-2011. Le nombre de « reçus-collés » au concours n'est pas communiqué. Aucune information n'est donnée quant aux effets du redoublement sur la réussite au concours, quant aux résultats des étudiants ayant fait le choix de s'inscrire dans plusieurs filières, pas plus que sur les résultats selon l'origine des étudiants. Il est également dommage de ne pas disposer d'une analyse différenciée entre les 2 sites de Rouen et du Havre en termes de réussite au concours. Les seules indications disponibles montrent que l'accès au concours de PACES est plus difficile pour certaines catégories socio-professionnelles (agriculteurs), que près de 2/3 des étudiants sont boursiers et 7 % d'entre eux ont des parents inactifs ou retraités.
8- Suivi des étudiants réorientés	Il semble n'exister aucun suivi des étudiants réorientés.
<b>PILOTAGE DE LA FORMATION</b>	
9- Equipe pédagogique et jurys	L'équipe pédagogique qui se compose de 51 enseignants chercheurs et d'une intervenante extérieure sage-femme, est cohérente et conforme aux thématiques enseignées.  La composition exacte du jury reste assez floue : chaque coordinateur d'UE est membre de droit du jury, mais le jury peut fonctionner avec un minimum de quatre enseignants dont deux issus du département de médecine et deux du département de pharmacie. Afin d'assurer un fonctionnement normal de ce jury, il serait souhaitable que la présence de tous les membres soit obligatoire sauf cas de force majeure. A noter que le doyen de l'UFR mixte médecine-pharmacie est membre de droit du jury, lequel est présidé par le responsable de la PACES.
10- Conseil de perfectionnement	Il n'est fait mention d'aucun conseil de perfectionnement dans le dossier.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Il n'est fait mention d'aucune autoévaluation et d'aucune évaluation des enseignements par les étudiants.
<b>FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES</b>	
12- Effectifs et résultats de la filière	Le <i>numerus clausus</i> propre à chacune des 4 filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) est globalement stable depuis 2010. Cependant, le nombre d'étudiants présentant les 4 concours n'étant pas communiqué, aucune analyse n'est possible en ce qui concerne l'évolution des inscrits, leur origine et leurs résultats au concours.

## Deuxième et troisième années

### Synthèse de l'évaluation

L'analyse des différents éléments du dossier semble indiquer une bonne coordination des enseignements au sein de chaque année d'études assurant à l'étudiant une formation de qualité. Les étudiants bénéficient d'une information sur le déroulement de l'année, les thématiques abordées et les compétences complémentaires qu'ils peuvent acquérir en langue, informatique ou dans le cadre d'une orientation recherche par le biais de stages. Les dispositifs d'aide à la réussite mis en place (soutien pédagogique, dispositions particulières pour les étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.) paraissent *a priori* satisfaisants. Par ailleurs, le partenariat avec les universités canadiennes offre des perspectives intéressantes même si le nombre d'étudiants concernés est encore très faible. Si l'importance de la maîtrise des langues étrangères a été prise en compte avec la mise en œuvre d'ED d'anglais en DFGSP2 (2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle) (20 heures) et en DFGSP3 (3<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle) (22 heures), il est regrettable que ces enseignements ne fassent pas l'objet d'une certification. Par ailleurs, le travail en groupe ainsi que la prise de parole (mise en situation, examens oraux) mériteraient d'être développés.

Bien que les modalités pédagogiques des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de pharmacie paraissent ainsi correctes, les UE de 2<sup>ème</sup> année n'offrent pas la possibilité à un nombre important d'étudiants d'acquérir les fondamentaux pour entrer en 3<sup>ème</sup> année. La mise en place de la PACES à la rentrée 2010 ne permet pas d'expliquer qu'avec un numerus clausus de 85 étudiants, le nombre d'inscrits en 2<sup>ème</sup> année soit de 162 en 2014-2015, ce qui représente près de la moitié des effectifs en redoublement ou triplement. Les réunions de travail de différentes commissions et du conseil de département ne semblent pas en mesure d'analyser le phénomène et d'y apporter une solution. La constitution d'un véritable conseil de perfectionnement avec des intervenants extérieurs assortie d'une réelle autoévaluation de la formation devrait permettre de faire une analyse fine de la situation en vue de mettre en place des mesures compensatoires adaptées.

#### Points forts :

- Cursus bien structuré et progressif impliquant les différentes formes d'enseignement de manière équilibrée.
- Cursus comprenant de nombreux stages (stages volontaires de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle).
- Bonne information des étudiants sur les connaissances et compétences attendues à l'issue de chaque année d'études.

#### Points faibles :

- Taux de redoublement en 2<sup>ème</sup> année anormalement élevé et en augmentation constante au cours des 5 dernières années.
- Absence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation de la formation.
- Ouverture à l'international très limitée.
- Pas de certification en langue anglaise.
- Apprentissage du travail en petit groupe et communication orale peu privilégiés.

#### Conclusions :

Bien que la formation bénéficie d'une équipe pédagogique compétente, la réussite aux examens de 2<sup>ème</sup> année apparaissent en diminution constante depuis cinq ans. La mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement et d'une réelle autoévaluation est une priorité pour remédier à la situation actuelle en termes de réussite. Un certain nombre de mesures effectives en cours d'année 2015-2016 comme l'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants devrait contribuer à l'amélioration des résultats.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	<p>Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sanctionne 3 années de formation. Après la PACES, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années axées sur les sciences exactes et biologiques permettent aussi d'acquérir des connaissances plus spécifiques à l'étude du médicament (pharmacologie, chimie thérapeutique, formulation, groupes de pathologies, etc.). Les étudiants sont informés sur les connaissances et compétences attendues à l'issue des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années d'études par des réunions d'information en début de chaque année dont une journée axée sur les métiers de la pharmacie. Les UE et leurs modalités pédagogiques sont en parfait accord avec les objectifs fixés. Les enseignements de la 2<sup>ème</sup> (286 heures CM, 82 heures ED, 183 heures TP (travaux pratiques) soit un total de 551 heures) et de la 3<sup>ème</sup> année (393 heures CM, 68 heures ED, 104 heures TP soit un total de 565 heures) sont semestrialisés et chaque semestre comprend des UE du tronc commun (27 ECTS) et une UE optionnelle (3 ECTS) choisie parmi 3 possibilités, en fonction du projet professionnel de l'étudiant. Les enseignements comprennent des CM, des ED et des TP. Ils sont organisés en partie de façon intégrée sous forme d'enseignements regroupés autour d'un thème abordé dans ces UE. Les supports de cours sont à la disposition des étudiants via la plate-forme pédagogique (TICE) et dès la 2<sup>ème</sup> année des mises en situation sont organisées au sein d'une pharmacie école.</p>
2- Dispositifs particuliers	<p>S'il existe une mutualisation des UE optionnelles du cursus pharmacie avec les filières médicales et paramédicales, le nombre d'étudiants concernés par cette opportunité n'est pas indiqué.</p> <p>Aussi bien en DFGSP2 qu'en DFGSP3, les étudiants bénéficient d'une UE <i>Communication, informatique, langues étrangères</i> (4 ECTS) leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires et en particulier la certification informatique et internet (C2i) niveau 1. Par ailleurs, les étudiants peuvent valider une formation aux gestes et soins d'urgence avant l'entrée en 4<sup>ème</sup> année. Il existe des UE optionnelles orientées vers la recherche (<i>Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie - Etude, identification, détermination structurale de produits d'intérêt biologique</i>) en vue d'un accès éventuel à un doctorat d'université. Le choix de ces UE peut être complété par un ou plusieurs stages d'initiation à la recherche réalisés à l'initiative des étudiants.</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>Globalement les dispositifs d'aide à la réussite paraissent satisfaisants. Ainsi des aménagements sont prévus dans la charte des études de l'UFR pour les étudiants en situation particulière (handicap, salariés, sportifs de haut niveau, etc.). Il n'existe pas de tutorat en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année d'études de pharmacie, mais les étudiants en difficulté peuvent bénéficier de soutien pédagogique en contactant l'enseignant responsable d'année qui sollicitera les enseignants des disciplines concernées. En cas de réorientation, un entretien est prévu pour conseiller l'étudiant sur les différentes possibilités offertes.</p>
4- Ouverture à l'international	<p>L'ouverture internationale reste encore modeste durant le 1<sup>er</sup> cycle d'études puisque la convention d'échanges d'étudiants ne permet qu'à 2 étudiants (DFGSP3) de suivre une année complète à l'Université Laval de Québec et à 2 autres étudiants (DFGSP3) un semestre d'études à l'Université de Montréal.</p>



PILOTAGE DE LA FORMATION	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>La liste des enseignants (une trentaine d'enseignants-chercheurs en DFGSP2 et DFGSP3), leur grade, section du CNU (conseil national des universités), composante d'appartenance, enseignements dispensés et les responsabilités dans le pilotage de la formation montre que ce sont en grande majorité des PU (professeurs des universités) et MCU (maîtres de conférences des universités) avec la contribution d'un chercheur INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), d'hospitalo-universitaires (quatre PU-PH (professeurs des universités-praticiens hospitaliers)) et un MCU-PH (maître de conférences des universités-praticiens hospitaliers), d'un AHU (assistant hospitalier universitaire), auxquels s'ajoute la contribution de 8 professionnels qui sont en grande partie des praticiens hospitaliers.</p> <p>Plusieurs instances sont en charge du pilotage de la formation : un bureau chargé de traiter les affaires courantes, une commission scientifique, une commission pédagogique et un conseil de département. Le fonctionnement des équipes pédagogiques (une trentaine d'enseignants-chercheurs en DFGSP2 et DFGSP3, et 8 intervenants extérieurs en 3<sup>ème</sup> année) est assuré par différents responsables enseignants : des différentes filières, de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, des stages et des plannings. L'ensemble bien structuré conduit à une bonne coordination des enseignements au sein de chaque année d'études.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Les jurys d'examens composés des enseignants intervenants de l'année se réunissent une fois par an pour examiner globalement les notes des 2 semestres. Il est surprenant qu'il n'y ait pas de jury d'examen après les 1<sup>ères</sup> sessions.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants ainsi que celle des stages officinaux d'initiation et d'application, absentes jusqu'à présent, viennent d'être mises en place pour l'année 2015-2016.</p> <p>L'autoévaluation de la formation, dont les modalités ne sont pas clairement indiquées, s'effectue au travers de réunions de travail des différentes commissions et du conseil de département conduisant ainsi à certains aménagements. Elle ne correspond cependant pas à une véritable autoévaluation examinant point par point, selon une grille, les différents aspects de la formation.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>Pour un numerus clausus fixé à 85 étudiants depuis 2012, le nombre d'inscrits en 2<sup>ème</sup> année en croissance constante, est passé de 86 en 2010-2012 à 162 en 2014-2015. Dans le même temps le nombre d'admis en 3<sup>ème</sup> année même partiellement subit une diminution quasi-constante (71 étudiants admis en 3<sup>ème</sup> année en 2010-2011 <i>versus</i> 56 en 2013-2014). Cela se traduit par un nombre d'inscrits administratifs en 3<sup>ème</sup> année en décroissance régulière (96 en 2010-2011, 69 en 2014-2015). Parallèlement le pourcentage de redoublants est passé entre 2010-2011 et 2013-2014 de 2 à 24 %.</p> <p>La mise en place de la PACES ne suffit pas, à elle seule, à expliquer ce taux de réussite en baisse régulière depuis 2010 même si, à la sortie de la PACES, les étudiants souffrent de lacunes dans certaines disciplines (chimie) et même si certains choisissent la filière pharmacie par défaut.</p> <p>A signaler que le nombre annuel d'étudiants recrutés par passerelles entrantes est très faible (un étudiant par an) tandis qu'un à quatre étudiants sortent de la filière pour intégrer une autre formation.</p>

# Observations de l'établissement

## REPONSE AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'HCERES

CHAMP BIOLOGIE INTEGRATIVE, SANTE, ENVIRONNEMENT

### DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES

### PHARMACEUTIQUES (DFGSP)

Les équipes pédagogiques du département Pharmacie de l'UFR Médecine Pharmacie remercient les évaluateurs du HCERES pour leur travail d'analyse du dossier concernant sur la formation de l'université de Rouen conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

Un certain nombre de points faibles ont été relevés par le HCERES auxquels les équipes pédagogiques souhaitent apporter des réponses ou commentaires.

Les réponses apportées dans le présent document concernent les 2ème (DFGSP2) et 3ème (DFGSP3) années des études pharmaceutiques.

#### **1. Taux de redoublement en 2ème année anormalement élevé et en augmentation constante au cours des 5 dernières années.**

Il est exact que le taux de redoublement, historiquement toujours plus élevé en 2ème année, a augmenté sensiblement et régulièrement après la mise en place de la PACES. Les raisons sont multiples (manque de motivation d'une proportion importante évaluée à 30% des étudiants de PACES arrivant dans le cursus pharmaceutique, difficultés liées au programme de PACES ne permettant pas aux étudiants d'acquérir certains prérequis pour les études pharmaceutiques...).

Face à cette situation, des mesures pédagogiques ont été prises en 2015-2015 pour modifier l'organisation des études de 2ème année. C'est ainsi que l'enseignement de pharmacologie, à l'origine de nombreux redoublements a été scindé en 2 parties, une partie de pharmacologie moléculaire en DFGSP2 et une partie de pharmacologie générale DFGSP3. Par ailleurs, les enseignements dirigés dans certaines matières posant problème (pharmacologie, chimie organique) ont été augmentés.

Ces premières mesures ont été bénéfiques puisque le taux de redoublement en 2ème année en 2014-2015 (qui n'était pas connu au moment de la rédaction du dossier pour le HCERES) a très sensiblement diminué pour revenir à un taux proche des valeurs « normales, comme le montre le tableau ci-dessous.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre d'étudiants inscrits en DFGSP2	86	101	116	134	162
Nombre d'étudiants ayant validé la DFGSP2	71	74	68	56	128
Taux de réussite (%) en DFGSP2	83	73	59	42	79

Il n'en demeure pas moins que cette amélioration doit être confortée. Dans ce but, des mesures complémentaires sont d'ores et déjà envisagées pour l'année prochaine 2016-2017 avec la mise en place d'un tutorat pour aider les étudiants de 2ème et de 3ème année.

**2. Absence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation de la formation.**

Il est exact que le département Pharmacie n'a pas mis en place formellement un conseil de perfectionnement dans la mesure où les missions de ce type de structure sont traitées par la commission pédagogique des études pharmaceutiques qui s'appuie, entre autres, sur les résultats de l'évaluation complète des UE par les études qui a été mise en place en 2014-2015.

**3. Ouverture à l'international très limitées.**

Il est exact que l'ouverture à l'international est, dans le premier cycle des études pharmaceutiques (DFGSP), très limité malgré toutes les démarches entreprises pour permettre précisément d'atteindre cet objectif que nous considérons comme très important pour les étudiants. Ce point devra effectivement être revu pour les années à venir.

**4. Pas de certification en langue anglaise.**

Si l'enseignement a été inscrit dans les études pharmaceutiques, il ne fait actuellement pas l'objet d'une certification en DFGSP. Tous les étudiants se voient néanmoins incités à passer le Certificat de Langues Etrangères (CLES) dont l'inscription dans les modalités d'organisation du DFGSP devra être revue dans ce sens.

**5. Apprentissage du travail en petit groupe et communication orale peu privilégié.**

Le taux d'encadrement ne nous a pas permis de mettre en place de façon développée, dans toutes les matières, des enseignements en petit groupe. En 2ème et 3ème année, les cours de communication sont organisés en petits groupes, de la même façon que les travaux pratiques et les enseignements dirigés. De même, la validation de l'UE optionnelle « Nutrition » se fait sur la base d'une présentation orale par binôme des étudiants.

Par ailleurs, nous sommes actuellement en cours de réflexion avec une collègue du département des Sciences de l'Education de l'université de Rouen pour mettre en place une « formation à l'apprentissage » pour les étudiants de 2ème année

A Rouen le 21 Mars 2016

P/0

Le Président

Cafar ÖZKUL